ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 460

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bazin-Malgras, M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Corneloup et M. Tryzna

---

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.